

Communiqué de presse

Élection au Conseil d'État : pas de second tour

Au terme du délai de dépôt des listes, fixé à ce mardi 25 mars 2025 à midi, pour les candidatures au second tour de l'élection au Conseil d'État du 13 avril prochain, seules L'Alliance neuchâteloise, Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN) et la Gauche Unie, Les Vert-es neuchâtelois-es ont déposé une liste, soit deux listes pour un total de trois candidatures. L'élection est donc tacite et il n'y aura pas de second tour le 13 avril 2025.

Le délai pour le dépôt des listes de candidatures pour le second tour de l'élection au Conseil d'État était fixé à ce mardi 25 mars 2025, à 12h00. L'Alliance neuchâteloise, Parti Libéral-Radical Neuchâtelois (PLRN) présente les candidatures de Laurent Favre et Crystel Graf, tous deux membres sortants du gouvernement cantonal. Sur celle de la Gauche Unie, Les Vert-es neuchâtelois-es prend place Céline Vara, conseillère aux États et avocate.

Considérant que le nombre de candidatures déposées pour le second tour est égal au nombre des sièges restants à pourvoir, il n'y aura donc pas de second tour le dimanche 13 avril prochain et les trois candidat-e-s précité-e-s sont ainsi élu-e-s tacitement.

Pour rappel, Frédéric Mairy et Florence Nater, conseiller d'État et conseillère d'État sortants, ayant obtenu la majorité absolue, ont été élu-e-s au premier tour le dimanche 23 mars 2025.

Le nouveau Conseil d'État entrera en fonction le 27 mai 2025.

Contact :

Séverine Despland, chancelière d'État, tél. 032 889 40 03.

Neuchâtel, le 25 mars 2025